

CASE II News

Été et Automne 2024

Édition #10



Financé par
l'Union européenne

Editorial

Bienvenue dans l'infolettre CASE II, le bulletin d'information du projet CASE II, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par la CEAC.

Au cours de la période de quatre mois allant de juillet à octobre, l'équipe du projet a maintenu son rythme habituel de mise en œuvre, en organisant 24 activités au profit de 54 Etats partenaires d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient. Parmi ces 24 activités, les cinq activités de formation multilatérales organisées par l'équipe de projet méritent d'être soulignées. Ces activités conjointes étendent la portée du projet pour répondre aux besoins des Etats partenaires qui ne pourraient autrement bénéficier des activités de CASE II, tout en favorisant la création d'un réseau de sûreté aérienne dans l'ensemble des régions cibles. Comme il s'agit de l'un des objectifs spécifiques de la mise en œuvre du projet, l'équipe de projet est très heureuse de voir la proportion d'activité multilatérale augmenter régulièrement d'une période à l'autre.

Le séminaire interrégional organisé conjointement avec l'Organisation arabe de l'aviation civile et la Commission africaine de l'aviation civile sur le thème de l'innovation et de la cybersécurité a également contribué à renforcer le réseau d'experts en matière de sûreté. Nous remercions les co-organisateurs, les 28 intervenants et les 113 participants de toutes les régions ciblées pour leur contribution à faire du séminaire un échange productif d'idées et d'expériences.

Au cours de cette période, le projet a coopéré avec le programme de renforcement des capacités du Secrétariat de la CEAC pour faciliter la participation de la République d'Arménie à deux activités : « Bonnes pratiques pour les inspecteurs du fret » et « Programme d'échange des auditeurs nationaux ». Deux experts du Département général de l'aviation civile ont participé à chacune de ces activités, qui se sont déroulées respectivement à Tallinn et à Dublin.

Cette période a également vu le développement et la livraison d'une nouvelle activité : « Coaching en contrôle qualité ». Développée par l'équipe du projet, cette activité a été testée à Bichkek, au Kirghizstan, en juillet. De plus amples informations sont disponibles dans l'article consacré à ce sujet dans cette lettre d'information.

Nous sommes heureux d'accueillir prochainement un détaché de l'Autorité de l'aviation civile du Cameroun qui rejoindra l'équipe du projet pour une période de six mois. Nous attendons avec impatience le soutien de cette personne pour développer et affiner les activités, ainsi que pour mener à bien un programme d'activités hivernal très chargé.

Avec huit autres activités confirmées jusqu'à la fin de l'année, je voudrais remercier les collègues et les partenaires qui rendent possible le travail du projet CASE II et je voudrais également remercier les Etats partenaires et les participants à chacune de ses activités pour leur engagement à renforcer leurs capacités en matière de sûreté de l'aviation.

Mark Rodmell
Directeur du Projet CASE II
Secrétaire exécutif adjoint de la CEAC



Mark Rodmell

**Directeur du
Projet CASE II**

**Secrétaire exécutif
adjoint de la CEAC**

Activités

De juillet à octobre, un éventail de 24 activités a été organisé au profit de 330 participants de 54 Etats partenaires. Il s'agit de 15 activités de formation bilatérales sur site, de cinq activités de formation multilatérales et d'un séminaire interrégional. Vous trouverez ci-dessous une répartition par catégorie d'activité :

- *Formation aux tests dissimulés* : une activité multilatérale (Angola, Cap-Vert)
- *Formation à l'inspection des équipements de sûreté* : une activité bilatérale (Tanzanie) et une activité multilatérale (Angola, Cabo Verde, Mozambique, São Tomé et Príncipe)
- *Formation à la gestion du risque interne* : une activité bilatérale (Seychelles)
- *Formation initiale pour les auditeurs nationaux* : (une au profit du Kazakhstan, du Kirghizstan et du Turkménistan, et une pour l'Ouganda et le Sud-Soudan)
- *Formation avancée pour les auditeurs nationaux* : trois activités bilatérales (Djibouti, Jordanie, Seychelles) et une activité multilatérale (Tanzanie et Somalie)
- *Formation des auditeurs nationaux, fret* : une activité bilatérale (RDC)
- *Formation à l'évaluation des risques* : une activité bilatérale (Guinée équatoriale)

- *Formation à la culture de la sûreté* : deux activités bilatérales (Djibouti, Guinée Equatoriale)
- *Coaching en contrôle qualité* : une activité bilatérale (Kirghizstan)
- *Formation des évaluateurs de la sûreté côté ville* : deux activités bilatérales (toutes deux au Maroc) et une activité multilatérale (Angola, Cabo Verde, Mozambique, São Tomé et Príncipe).
- Programme d'échange d'auditeurs nationaux: une activité au bénéfice de deux experts d'Arménie. Cette activité a été organisée conjointement avec le programme de renforcement des capacités de la CEAC.
- Bonnes pratiques pour les inspecteurs - fret : une activité au bénéfice de deux experts arméniens. Cette activité a été organisée conjointement avec le programme de renforcement des capacités de la CEAC.
- Un séminaire interrégional sur le thème de la cybersécurité et de l'innovation au bénéfice des Etats membres de l'OAAC et de la CAFAC.

En outre, trois revues de sûreté APEX (aéroport international de Kota Kinabalu, aéroport international Blaise Diagne, aéroport international de Velana) ont été réalisés par ACI World dans le cadre du projet CASE II.

Sept activités sont à distinguer des autres en tant que jalons de la mise en œuvre du projet et sont décrites plus en détail ci-dessous.

Formation initiale pour les auditeurs nationaux

3 - 7 juillet 2024
Achgabat, Turkménistan

Le travail du projet CASE II avec les États partenaires d'Asie centrale s'est poursuivi au cours de cette période avec une activité multilatérale au profit des auditeurs nationaux du Kazakhstan, du Kirghizstan et du Turkménistan.

Il s'agissait de la première activité organisée par l'Agence des transports et des communications relevant du Cabinet des ministres du Turkménistan (Agence Turkmenhowayollary) et 13 participants se sont réunis à Achgabat pour une formation de cinq jours. Les sessions de formation ont été dirigées par un expert de l'équipe du projet CASE II et un expert détaché par l'Agence nationale de l'aviation civile du Kirghizstan.

L'échange qui a eu lieu a été à la fois productif et ouvert, les participants partageant leurs expériences et leurs techniques d'audit dans un esprit de coopération multilatérale. L'enthousiasme

des participants a été souligné lors de la cérémonie de clôture par le directeur adjoint de l'Agence turkmène du tourisme, qui a exprimé le souhait que d'autres sessions de formation multilatérales de ce type soient organisés dans un avenir proche.

L'équipe du projet CASE II souhaite remercier les autorités compétentes du Kazakhstan, du Kirghizstan et du Turkménistan pour leur coopération proactive et leur participation active.



L'expert de l'Agence nationale de l'aviation civile du Kirghizstan lors de la séance de formation.

Séminaire interrégional : Cybersécurité et innovation

**17 - 19 juillet 2024
Casablanca, Maroc**

En coopération avec l'Organisation arabe de l'aviation civile (OAAC) et la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), le projet CASE II a organisé un troisième séminaire interrégional sur le thème de l'innovation et de la cybersécurité. Accueillis par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) du Maroc à Casablanca, 113 participants de 50 États partenaires d'Afrique et du



Participants dans la salle de conférence.

Moyen-Orient ont assisté aux trois jours de travaux, qui ont été animés par 28 intervenants et contributeurs.

Ouvert par le Directeur général par intérim de l'aviation civile de la DGAC du Maroc, les discussions approfondies qui ont eu lieu au cours du séminaire ont exploré des exemples historiques de cybersécurité compromise, les menaces actuelles et émergentes, et les moyens par lesquels la cybersécurité pourrait être renforcée et étendue à l'avenir.

L'équipe de projet souhaite remercier la DGAC du Maroc pour avoir accueilli cet événement, les intervenants des États membres de la CEAC, de la CAFAC et de l'OAAC et d'ailleurs qui ont partagé leur expérience et leurs connaissances, ainsi que les participants pour leurs contributions et leur engagement actif tout au long de l'événement.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur cet événement, veuillez consulter les sites web suivants :

<https://cybersecurity.acao.org.ma/>
<https://case2-project.org/>

Coaching en Contrôle Qualité

**22 - 26 juillet 2024
Bichkek, Kirghizistan**

Cette activité pilote a été développée par l'un des spécialistes en sûreté aérienne du projet CASE II. Son objectif est d'offrir une évaluation approfondie des activités actuelles de contrôle de la qualité par des experts externes et indépendants. L'évaluation couvre des domaines tels que la préparation d'un audit ou d'une inspection, la conduite de ces activités sur place et l'efficacité des activités de suivi au niveau de l'État et des opérateurs (évaluation et examen de la mise en œuvre d'un plan d'action correctif).

Ce pilote a été réalisé au bénéfice d'un large éventail de professionnels de la sûreté aérienne issus de l'Agence nationale de l'aviation civile du Kirghizstan, de l'opérateur aéroportuaire de l'aéroport international de Manas et de représentants de compagnies aériennes. Non seulement une grande diversité d'organisations était présente, mais des participants de plusieurs niveaux hiérarchiques étaient également présents, garantissant ainsi l'impact de cette formation à tous les niveaux.

Deux experts externes se sont joints au spécialiste de la sûreté aérienne du projet CASE II, tous deux

détachés par l'Autorité nationale de l'aviation civile d'Azerbaïdjan. Leurs précieuses contributions à la qualité de la formation sont très appréciées par l'équipe du projet CASE II et ont d'ailleurs été reconnues par l'État partenaire dans les commentaires reçus à la suite de l'activité.

Le projet CASE II souhaite remercier tout particulièrement l'Agence nationale de l'aviation civile du Kirghizstan pour sa volonté d'accueillir cette activité pilote et se réjouit de poursuivre cette activité au profit d'autres États partenaires dans un avenir proche.



Participants lors d'un exercice pratique.

Formation en évaluation des risques et en culture de sûreté

**23 - 27 septembre 2024
Malabo, Guinée équatoriale**

Ces activités complémentaires sont respectivement les troisième et quatrième activités organisées en Guinée équatoriale à l'intention des participants de l'*Agência Aeronáutica da Guiné Equatorial* (AAGE).



Photo de groupe, participants et instructeurs.

Dispensées par un expert en sûreté aérienne de l'équipe CASE II et un expert détaché par l'Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie du Sénégal, les activités de formation ont donné lieu à des discussions ouvertes et constructives.

À la suite des exercices pratiques et des sessions théoriques, tous les participants aux deux activités ont déclaré leur intention d'adopter et de mettre en œuvre les techniques et les pratiques pour évaluer et atténuer les risques et pour, respectivement, établir et diffuser une culture de la sûreté.

Le projet CASE II remercie les participants pour leur engagement et leur participation active, ainsi que l'AAGE pour ses réactions positives et son engagement continu à renforcer sa capacité à atténuer les menaces qui pèsent sur l'aviation civile en Guinée équatoriale.

Formation avancée pour les auditeurs nationaux

**14 - 16 octobre 2024
Amman, Jordanie**

Le Projet CASE II a poursuivi sa série d'activités de formation pour les auditeurs nationaux en Jordanie. En novembre 2023, il a dispensé la « formation initiale pour les auditeurs nationaux » à l'intention des inspecteurs de la Commission de réglementation de l'aviation civile (CARC), entre autres organisations.

Ce cours d'approfondissement a eu lieu à l'aéroport international Queen Alia et, en plus de la formation théorique, comprenait plusieurs exercices pratiques à l'aéroport - pour mettre en pratique les techniques discutées en classe et répondre aux questions liées à leur application.

Cette activité a rassemblé des participants de la CARC, de la Direction de la sécurité et de la protection des aéroports et des opérateurs aéroportuaires de tout le Royaume de Jordanie. La diversité des participants et des organisations

représentées dans la sélection de la CARC sera très bénéfique pour l'impact organisationnel et national que l'activité aura sur les techniques d'audit de sécurité employées dans le Royaume de Jordanie.

Enfin, l'équipe du projet souhaite remercier tous les participants et toutes les parties prenantes pour leur engagement et se réjouit à l'idée de mener d'autres activités au profit du Royaume de Jordanie au cours de l'année restante dans la mise en œuvre du projet.



L'instructeur et les participants suivant la formation

Revue de sûreté APEX menée par ACI Monde

**20 - 24 octobre 2024
Malé, Maldives**

Cette revue de sûreté était la dernière effectuée par ACI World dans le cadre de l'accord de coopération signé entre la CEAC et le Conseil international des aéroports (ACI) Monde le 27 juin 2023.

Par le biais de cet accord de coopération, le projet CASE II a financé la réalisation des revues de sûreté APEX d'ACI Monde pour les aéroports membres de l'ACI situés dans les États partenaires du projet CASE II. Au cours de ces revues, les aéroports participants ont bénéficié de l'examen des procédures de sûreté et de contrôle de la qualité effectué par des experts issus du réseau mondial de professionnels expérimentés de la sûreté aérienne d'ACI Monde.

Cette revue de sûreté en particulier a été réalisée au profit de l'aéroport international de Velana, aux Maldives, et l'équipe de six experts d'ACI.

Les représentants de l'aéroport international de Velana ont tenu à participer et à s'engager à améliorer la sûreté de leur aéroport et, plus généralement, de l'aviation civile aux Maldives.

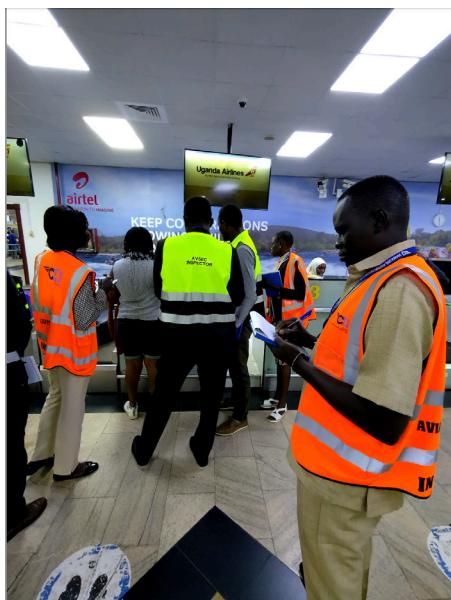
L'équipe de projet souhaite également remercier l'équipe d'ACI Monde pour sa coopération et pour la réalisation des six revues APEX en matière de sûreté qui ont eu lieu au cours de l'année et demie écoulée au profit des exploitants d'aéroports des États partenaires.



L'expert sûreté aérienne du Projet avec les experts de l'équipe ACI.

Formation initiale pour les auditeurs nationaux

**28 octobre - 1 novembre 2024
Entebbe, Ouganda**



Participants lors d'un exercice pratique à l'aéroport international de Entebbe.

Cet événement était une activité multilatérale organisée par l'autorité de l'aviation civile de l'Ouganda (UCAA). Y ont participé 12 auditeurs de la sûreté aérienne des deux autorités concernées (Autorité de l'avion civil du Soudan du Sud – SSCAA et UCAA), qui ont travaillé avec un spécialiste de la sûreté aérienne de l'équipe CASE II et un expert externe détaché par l'autorité de l'aviation civile du Botswana.

Il s'agit de la première activité de formation CASE II à laquelle des participants du Sud-Soudan ont pu prendre part, et l'équipe du projet est très heureuse de pouvoir contribuer au développement professionnel de ses collègues de la SSCAA. Ceci grâce au travail de facilitation de l'UCAA, qui a gentiment accepté d'accueillir cinq participants externes pour cette activité de formation à Entebbe.

Coopération avec l'Autorité nationale de l'aviation civile du Portugal



Photo de groupe des participants et experts portugais de l'ANAC à São Tomé

Le projet CASE II a continué de renforcer son partenariat solide avec l'*Autoridade Nacional da Aviação Civil* (ANAC) portugaise en soutenant l'organisation de multiples formations multilatérales à la sûreté aérienne dans les États partenaires lusophones d'Afrique.

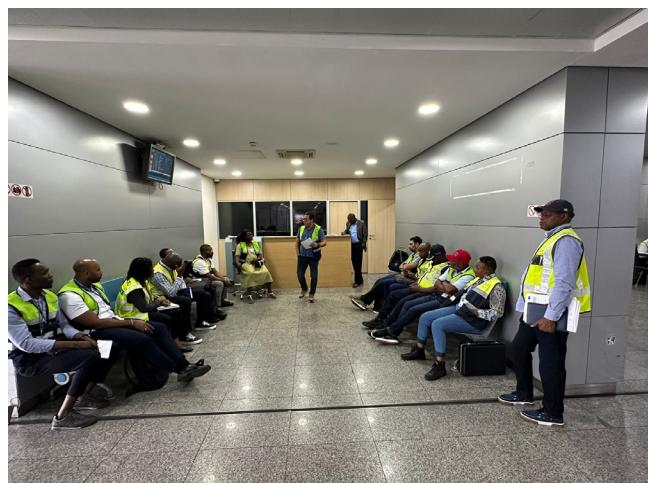
Des experts de l'ANAC portugaise ont organisé trois activités au cours des quatre derniers mois :

- « Formation à l'inspection des équipements de sûreté » à São Tomé du 29 au 31 juillet 2024, au bénéfice des autorités compétentes de l'Angola, du Cap-Vert, du Mozambique et de São Tomé ;
- « Formation aux tests dissimulés » à Luanda, du 24 au 27 septembre 2024, à l'intention des autorités compétentes de l'Angola et du Cap-Vert ; et
- « Formation pour les évaluateurs de la sûreté côté ville » à São Vicente, du 22 au 25 octobre 2024, à l'intention des participants des autorités compétentes de l'Angola, du Cap-Vert, du Mozambique et de São Tomé.

Une quatrième activité de formation aura lieu à Maputo du 18 au 22 novembre 2024 au bénéfice des autorités compétentes de l'Angola, du Cabo Verde, du Mozambique et de São Tomé.

L'équipe de projet tient à remercier sincèrement l'ANAC portugaise et ses experts pour avoir soutenu son travail dans la région et facilité l'un des objectifs spécifiques de CASE II : créer un réseau de sûreté aérienne entre les États partenaires dans l'ensemble des régions cibles. Il convient en outre de noter que l'impact de ces activités est renforcé par le fait qu'elles sont présentées en portugais, ce qui facilite la compréhension des participants lusophones.

L'ensemble de l'équipe de projet remercie ses collègues de l'ANAC portugaise et se réjouit de poursuivre notre soutien mutuel dans les mois à venir.



Les participants et les instructeurs pendant un exercice pratique en Angola.

Détachement auprès de l'équipe de Projet CASE II



Le projet CASE II a le plaisir d'annoncer l'arrivée, le 1er novembre 2024, de M. Romial Cheribain Mbogning, détaché de l'Autorité de l'aviation civile du Cameroun pour une période de six mois.

M. Mbogning soutiendra les activités du Projet en dispensant des activités de renforcement des capacités en matière de sûreté aérienne aux côtés des spécialistes de la sûreté aérienne du Projet CASE II et en contribuant à l'élaboration de nouveaux supports de formation.

M. Mbogning est un professionnel de la sûreté aérienne qui compte plus de sept ans d'expérience. Il a occupé les postes d'agent de contrôle de la sûreté, de superviseur de la sûreté, d'instructeur national certifié en sûreté aérienne et de responsable de la maintenance des équipements de sûreté aérienne au sein de l'Autorité de l'aviation civile du Cameroun (CCAA). Son expertise couvre la détection des menaces, l'évaluation des risques et la mise en œuvre des protocoles de sûreté. En tant qu'instructeur certifié, il a formé et encadré le personnel de sûreté, en veillant au respect des normes internationales de sûreté aérienne, M. Mbogning s'est engagé à renforcer la sûreté de l'aviation.

L'équipe du projet se réjouit de son arrivée et de sa contribution à la réalisation des objectifs du projet.

Coopération avec l'OACI

Un spécialiste de la sûreté aérienne du projet CASE II interviendra en tant qu'orateur lors d'un prochain séminaire régional sur le thème « Séminaire régional de sensibilisation aux processus d'évaluation des risques », avec un accent particulier sur le document 10084 de l'OACI sur le Manuel d'évaluation des risques pour l'exploitation des aéronefs civils au-dessus ou à proximité des zones de conflit.

Le spécialiste de la sûreté aérienne discutera de l'échange efficace d'informations sur les menaces et les risques au niveau régional et international.

Le projet CASE II est heureux de participer à cette importante discussion régionale, ayant été très actif dans la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités dans la région au cours des deux dernières années, et remercie l'OACI pour son invitation à contribuer.



Les participants dans la salle de réunion.